



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

DIRECTIVE du 6 avril 2021 sur le port du masque en continu

Guidés par le souci de prendre toutes les mesures appropriées pour préserver le maintien des activités judiciaires dans le contexte où les variants du virus de la Covid-19 s'avèrent plus contagieux, nous vous informons qu'à compter du 7 avril 2021, le port du masque chirurgical est obligatoire en tout temps, pour toute personne présente dans une salle d'audience, sauf autorisation contraire du Tribunal.

Cette directive s'applique à tous les districts desservis par la Cour supérieure dans la province de Québec, peu importe la zone attribuée par les autorités de la santé publique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Fournier'.

Jacques R. Fournier
Juge en chef

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Catherine La Rosa'.

Catherine La Rosa
Juge en chef associée